



## DOSSIER : ENTRETIEN MÉNAGER DANS LES LOCAUX DES COMITÉS ÉTUDIANTS

### 1. ACTIVITÉS D'ENTRETIEN RÉALISÉES PAR LE COLLÈGE AU COURS D'UNE ANNÉE SCOLAIRE :

PÉRIODE	LIEUX	ACTIVITÉS
<b>Hebdomadaire</b>	Corridors	Vider les poubelles
<b>Octobre (semaine de la relance)</b>	Tous les locaux	Époussetage et nettoyage Lavage des planchers
<b>Janvier</b>	Tous les locaux	Époussetage et nettoyage Lavage des planchers
<b>Mars (semaine de la relance)</b>	Tous les locaux	Époussetage et nettoyage Lavage des planchers
<b>Juin</b>	Tous les locaux	Époussetage et nettoyage Lavage des planchers Décapage et cirage des planchers (au besoin) Lavage des murs (au besoin)

### 2. ACTIVITÉS D'ENTRETIEN RÉALISÉES PAR LES MEMBRES DES COMITÉS ÉTUDIANTS AU COURS D'UNE ANNÉE SCOLAIRE :

PÉRIODE	LIEUX	ACTIVITÉS
<b>Hebdomadaire</b>	Tous les locaux des comités thématiques	Sortir les poubelles dans le corridor <b>au besoin</b> Époussetage Balayage des planchers Ramassage

L'AGECVM a la responsabilité de s'assurer que les tâches d'entretien à être assumées par les membres des comités soient réalisées. S'il y a constat que les activités d'entretien prévues ne sont pas accomplies par les membres d'un comité, un premier avertissement est transmis au comité pour corriger la situation dans un délai d'une semaine. En cas de récurrence, ces activités pourront être assumées dans le local concerné par le personnel du Collège selon un horaire hebdomadaire après suivi avec l'AGECVM.

Tout travail de peinture dans les locaux et corridors des comités doit faire l'objet d'une entente préalable avec l'AGECVM.

Le Collège fournit quatre balais, quatre porte-poussière et quatre plumeaux à l'AGECVM **et rend disponibles moppes et seaux.**

Le Collège donne les dates des activités d'entretien qu'il réalise au mois cinq (5) jours à l'avance à l'AGECVM.

Il est convenu qu'un représentant de l'AGECVM sera présent lors de la visite des locaux à des fins d'inspection ou d'entretien par le Collège.